

PRÉSIDÉ PAR : L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s. (JE 0144)

DEMANDE

AVOCAT(ES)

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL	Absente	Me Olivier Séguin <i>Olivier Séguin, avocat</i> olivier@seguinavocat.com	Présent en salle
---	---------	---	---------------------

c.

DÉFENSE

HONORABLE CAROLINE PROULX PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	Absents	Me Véronique Massé <i>Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)</i> veronique.masse@justice.gouv.qc.ca Me Mélanie Pouliot <i>Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)</i> melanie.pouliot@justice.gouv.qc.ca	Présentes en salle
--	---------	--	-----------------------

et

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC	Absent	Me Pierre-Éric Laforest <i>Cain Lamarre</i> pierre.eric.laforest@cainlamarre.ca	Présent en salle
--	--------	--	---------------------

Nature de la cause : Gestion

GREFFIER-AUDIENCIER Alexandre D. Chénier (TC 2692)	Interprète N/A	Sténographe N/A
--	-------------------	--------------------

Audience AM :	Début 10 :30	Fin 11 :38	Audience PM :	Début	Fin
---------------	-----------------	---------------	---------------	-------	-----

10 :30	Appel de la cause et identification des parties. Échange entre le Tribunal et les avocats.
10 :31	Représentations par Me Séguin.
10 :33	Question par le Tribunal à Me Massé. Échange entre le Tribunal et Me Massé.
10 :34	Intervention par Me Séguin.
10 :37	Intervention par Me Pouliot. Échange entre le Tribunal et les avocats.
10 :39	Question par le Tribunal à Me Massé. Échange entre le Tribunal et Mme Massé.
10 :42	Intervention par Me Séguin. Échange entre le Tribunal et Me Séguin.
10 :43	Le Tribunal indique aux avocats que la date pour la mise en état du dossier sera le 28 juin 2024. Échange entre le Tribunal et les avocats.

PRÉSIDÉ PAR : L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s. (JE 0144)

10 :47

ORDONNANCE DE GESTION

Les parties se présentent ce jour devant le Tribunal afin de fixer les balises d'un échéancier à être convenues et la date ultime de mise en état du dossier.

Débutons par la fin. La date ultime sera celle du vendredi 28 juin 2024. L'inscription devra être déposée au plus tard à cette date et aucune autre prolongation de délai ne pourra être demandée ou accordée vu l'absence de complexité du dossier.

Pour respecter cette date ultime de mise en état du dossier, les parties devront évidemment les échéances ci-après établies :

1. Les interrogatoires des représentants de la demanderesse, Mme Heather Lawson et M. Arthur C. Lucier, devront se tenir au plus tard le vendredi 2 février 2024;
2. L'exposé des moyens de contestation des défendeurs devra être déposé au plus tard le vendredi 15 mars 2024 et, à défaut de respecter cette échéance, les défendeurs seront forclos de plaider;
3. Les interrogatoires de la ministre Caroline Proulx, de sa chef de cabinet et du représentant de la Société du Centre des congrès de Québec, Me Pierre-Michel Bouchard, se tiendront au plus tard le vendredi 31 mai 2024. L'interrogatoire de la ministre se tiendra devant un juge.

Pour cette raison, les avocats du Procureur général du Québec devront communiquer avec la coordinatrice, Mme Josée Larouche, pour fixer la date de l'interrogatoire.

La durée maximale de chacun des interrogatoires sera d'une (1) heure. Il serait souhaitable que la chef de cabinet de la ministre et Me Pierre-Michel Bouchard soient interrogés en même temps que la ministre. Les avocats des défendeurs sont donc invités à collaborer afin de trouver un moment où tous seront disponibles en même temps.

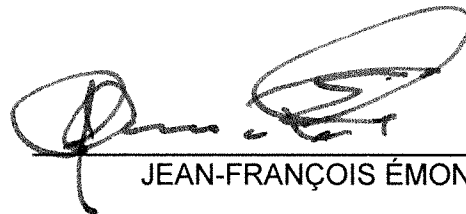
4. Les parties devront déterminer rapidement si elles entendent participer à une Conférence de règlement à l'amiable de manière que celle-ci puisse se dérouler rapidement et éviter que des dépenses soient encourues. Cela dit, malgré les délais inhérents à la tenue d'une Conférence de règlement à l'amiable, les échéances ci-devant décrites devront être respectées.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

DEMANDE aux parties de produire au dossier de la Cour, au plus tard le vendredi 15 décembre 2023, un échéancier signé par tous décrivant les étapes à franchir ci-devant décrites;

FIXE le délai pour la production de l'inscription au vendredi 28 juin 2024 et **DÉCLARE** que ce délai ne pourra pas être prolongé;

Sans frais.



JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s.

Échange entre le Tribunal et les avocats.

11 :11

Suspension de l'audience.

11 :36

Reprise de l'audience.

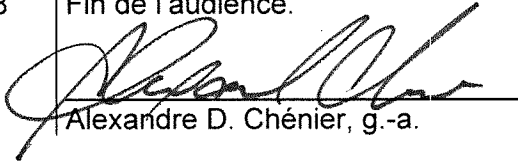
PRÉSIDÉ PAR : L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s. (JE 0144)

Échange entre le Tribunal et les avocats.

À la suite d'échange, les parties acceptent de participer à une Conférence de règlement à l'amiable laquelle se tiendrait devant le juge Alain Michaud, le 6 février 2024. S'il n'y a pas d'entente, les interrogatoires des demandeurs se tiendront le 7 février 2024.

11 :38

Fin de l'audience.


Alexandre D. Chénier, g.-a.